MAIRIE DE PARIS

Direction de la Voirie et des Déplacements

2011 DVD 98 Signature d'une convention avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis (93500 PANTIN) pour l'attribution une subvention.
Montant: 55.000 euros.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2007, le Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis (CDT) organise l'opération dénommée « L'été du canal – l'Ourcq en fête ». Les villes de Pantin, Noisy-le-Sec, Bondy et Aulnay-sous-Bois proposent des animations nautiques durant les mois de juillet et août. A la même période, la Ville de Bobigny renouvelle sur les berges du canal de l'Ourcq les animations nautiques et festives intitulées « Bobigny-sur-Ourcq » qui remportent un vif succès populaire depuis 2006. De nombreuses promenades thématiques (patrimoine – cinéma) ont également eu lieu ainsi que des bals-barges dans chaque ville.

Comme à chaque édition, le Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis va mettre en place avec l'accord et le soutien de la Mairie de Paris un dispositif de navettes fluviales (au tarif symbolique de 1euro par trajet le samedi et 2 euros le dimanche) pour relier les samedis et dimanches durant les mois de juin, juillet et août, Paris à certaines communes traversées par le canal de l'Ourcq. Pour l'édition 2010, le CDT a affrété 5 bateaux assurant les rotations de 10h45 à 20h45. Les navettes d'environ 120 places chacune, desservent le Bassin de la Villette, le Parc de la Villette, Pantin et le Parc de la Bergère à Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec et Aulnay-sous-Bois.

En 2010, environ 39 000 passagers ont pu découvrir le canal de l'Ourcq.

Comme en 2010, le CDT proposera aussi un autre type de navette sur le canal de l'Ourcq à petit gabarit pour une heure environ, en traversant le parc forestier de Sevran, le samedi et le dimanche de 11 heures à 19 heures.

Cette année encore, ces navettes permettront à un public nombreux de pouvoir bénéficier à la demande, des animations de « Paris Plages » situées au bassin de la Villette et de celles de Bobigny, Noisy-le-Sec et Aulnay sous Bois. Elles participent également à la découverte du canal de l'Ourcq par des Franciliens mais aussi des provinciaux et des étrangers.

En 2011, le CDT va organiser une exposition itinérante des photographies de Marc Gilbert sur les paysages des canaux Saint-Martin, Saint-Denis et Ourcq.

Dans ce cadre, l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis dont le siège social est 140, avenue Jean LOLIVE – 93500 PANTIN, a sollicité de la Ville de Paris, l'octroi

d’une subvention. Cette association loi 1901, constitue l’outil exécutif du Comité Départemental du Tourisme créé par le Conseil Général de la Seine Saint-Denis.

Depuis 2007, la Ville de Paris octroie une subvention à l’association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis, d’un montant de 10 000 euros pour 2007, 40 000 euros pour 2008 et 55 000 euros pour 2009 et 2010.

Les canaux de la Ville de Paris sont bien intégrés dans les actions de valorisation touristique menées par le Comité départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis en liaison avec la Ville de Paris. Ces actions assurent une réelle visibilité du patrimoine des canaux : en plus des navettes, des promenades thématiques, nautiques ou pédestres, permettent de découvrir le canal de l’Ourcq. Toutes ces animations permettent de donner une image dynamique des canaux et de mettre à l’honneur les loisirs nautiques.

Ces navettes s’inscrivent dans l’esprit de coopération territoriale engagée entre les deux collectivités et permettent de tester de manière concrète, le temps des manifestations estivales, des projets encore à l’étude de liaison fluviale sur le canal de l’Ourcq.

Je propose qu’une subvention d’un montant total de 55.000 euros soit attribuée à l’association « Comité Départemental du tourisme de Seine Saint-Denis » – 140, avenue Jean Lolive 93500 PANTIN dite usuellement association « C.D.T. 93 ».
La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 816, ligne P001du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m’autoriser à signer la convention correspondante et vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2011 DVD 98 Signature d'une convention avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis (93500 PANTIN) pour l'attribution une subvention.
Montant: 55.000 euros.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date du 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de la Seine Saint-Denis **(**nº de tiers X07651, nº de dossier 201- 03561 et 2011- 03560) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT, au nom de la 4e Commission ;

DELIBERE :

Article 1 **:** M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis (n° préfecture 97-711) dont le siège social est fixé 140 avenue Jean Lolive à Pantin 93500 (nº de tiers X07651, nº de dossier 2011- 03561 et 2011-03560), une convention annuelle dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association et fixe à 55.000 euros le montant de la subvention de fonctionnement attribuée pour l'année 2011.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne POO1 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris sous réserve de financement.